communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

Compte-rendu du

Bureau communautaire élargi du 6 février 2024 à 18 h à Marciac

Salle de réunion de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
(articles L.2121.25 et R.2121-11 du CGCT)

Le Bureau communautaire élargi de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis Guilhaumon, Président de la Communauté de communes.

Membres présents avec voix délibérante : Jean-Louis Guilhaumon, Président ; Dominique Dumont, 1ère Vice-présidente en charge de l'Education ; Gérard Castet, 2ème Vice-président en charge de la Petite Enfance ; Hélène De Resseguier, 3ème Vice-présidente en charge du Tourisme ; Romain Duport, 4ème Vice-président en charge des Finances ; Sylvie Theye, 5ème Vice-présidente en charge de l'Economie et du Développement ; Alain Payssé, 6ème Vice-président en charge des Solidarités

Membres présents sans voix délibérante : Pierre Barnadas, Président délégué de la Commission Travaux ; Alain Bertin, Président délégué de la Commission Assainissement – Environnement ; Patrick Fitan, Président délégué de la Commission Culture – Tourisme ; Gérard Lille, Président délégué de la Commission Affaires scolaires – Enfance Jeunesse

Membres excusés : Cyril Cotonat, Président délégué de la Commission Urbanisme – Aménagement numérique ; Patrick Larribat, Président délégué de la Commission Economie – Agriculture – Développement ; Sandie Lefetz, Présidente déléguée de la Commission des Finances

Secrétaire de séance : Sylvie Theye

Nombre de membres en exercice : 14 (dont 7 membres sans voix délibérante)

Nombre de membres présents : 11 (dont 4 membres sans voix délibérante)

Secrétaire de séance : Sylvie Theye, 5ème Vice-présidente en charge de l'économique et du développement

Monsieur Guilhaumon ouvre la séance à 18 h 05. Après avoir remercié l'ensemble des élus présents pour leur participation et leur implication, il présente Monsieur Liceaga, étudiant en droit issu du territoire, venu réalisé un stage dans les services de l'EPCI.

Monsieur Guilhaumon rappelle alors les points inscrits à l'ordre du jour et engage les débats.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. **Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 12 décembre 2023**
2. **Accueil de loisirs de Plaisance : restitution des vestiaires à la Commune de Plaisance**
3. **Anciens locaux du PPE à Plaisance : cession à la Commune de Plaisance**
4. **ZAE Cagnan : projet de vente à la SCI DE L'ASTE**
5. **Commission des Finances du 29/01/2024 : compte-rendu**
6. **Piscines intercommunales : éléments de bilan et perspectives 2024**
7. **Questions diverses**

1. Compte-rendu de la séance du Bureau communautaire du 12 décembre 2023

Les membres du Bureau communautaire approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2023, transmis en amont.

2. Accueil de loisirs de Plaisance : restitution des vestiaires à la Commune de Plaisance

En avril 2022, la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers a indiqué à la Commune de Plaisance que, dans la mesure où les services communautaires n'utilisaient pas les vestiaires de l'immeuble Vivés mis à leur disposition, il convenait de ne plus les mentionner dans la convention de mise à disposition de ce bien et de procéder à leur restitution.

A noter : :

- mis à disposition depuis 2008 par la commune au bénéfice de l'EPCI pour l'exercice de sa compétence enfance-jeunesse.
- dans le cadre de cette convention, même sans les utiliser, l'EPCI était identifié par les utilisateurs (associations, collège…) comme en étant le gestionnaire.

Par la suite, une visite sur site a été effectuée le 11 décembre 2023 afin de déterminer les conditions techniques de cette restitution.

Dans la mesure où aucune contrainte technique n'y fait obstacle, l'EPCI a confirmé sa volonté de restituer ces locaux, sachant que :

- la communauté de communes se chargera de faire installer :
  - un compteur d'eau spécifique ;
  - un dispositif d'alarme anti-intrusion dédié ;
  - une serrure sur la porte de communication entre la salle polyvalente de l'accueil de loisirs et les vestiaires.
- la commune se chargera :
  - de faire installer un compteur électrique pour la desserte des vestiaires ;
  - de procéder, le cas échéant, au déplacement de la cuve de gaz sise sur la parcelle de l'ensemble Vivès.
  - de déconnecter du circuit d'eau chaude du bâtiment les locaux utilisés par les services communautaires.

En conséquence, dans la mesure où :

- les services communautaires n'ont plus l'utilité des vestiaires de l'immeuble Vivés,
- l'individualisation des réseaux de fluides est techniquement possible,

Les membres du Bureau communautaire décident à l'unanimité :

- **de valider la restitution par le procès-verbal joint en annexe du dossier de séance, à la Commune de Plaisance-du-Gers qui en recouvre l'ensemble de ses droits et obligations, les vestiaires de l'immeuble Vivés, annexe du bâtiment d'une superficie de 70 m² ;**
- **d'acter l'individualisation des alimentations de fluides telle que présentée ;**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises en séance.**

3. Anciens locaux du PPE à Plaisance : cession à la Commune de Plaisance

La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers bénéficie, depuis 2007 et le transfert de la compétence jeunesse, d'une mise à disposition d'un ensemble immobilier par la Commune de Plaisance, identifié sous le vocable « Centre de loisirs de Plaisance, Immeuble et terrain Vivés » et composé :

- des parcelles cadastrales AE 48, 49, 51 et une partie de la parcelle AE 52 (valeur totale : 26 161,04 €),
- de l'immeuble Vivés (valeur : 250 000 €),
- de divers jeux d'extérieur (valeur 8 823,13 €).

Sur la parcelle AE51, est établi le service multi-accueil du pôle petite enfance, installé dans un bâtiment modulaire aménagé par la Communauté de communes.

En 2023, par délibération en date du 12 juin, les membres du Bureau communautaire ont décidé à l'unanimité :

- de valider la fin de la mise à disposition de la parcelle cadastrale AE 51 ;
- de valider la restitution du bien considéré, comprenant le bâtiment modulaire, à la Commune de Plaisance, sachant qu'il ne va plus être nécessaire à l'exercice de la compétence enfance-jeunesse à la charge de l'EPCI.

A noter :

- cette décision avait été prise sur les conseils du service ingénierie du Conseil départemental, partant du principe qu'in fine le bâtiment modulaire, installé sur une parcelle cadastrale mise à la disposition de l'EPCI, n'appartenait pas à la Communauté de communes.
- L'EPCI a fait l'acquisition du modulaire en 2007, 110 975,00 €

Or, au moment de passer les écritures comptables actant cette disposition, il s'est avéré que le bâtiment modulaire n'avait pas fait l'objet d'une procédure d'amortissement, dans les comptes de l'EPCI.

Il convient donc de procéder non pas à une restitution mais à une cession à l'euro symbolique de ce bien au bénéfice de la Commune de Plaisance.

En marge de cette réflexion, il est rappelé que le sol du modulaire devra être réparé ; des dégâts ayant été constatés. L'EPCI s'engage à réaliser en régie les travaux, dans les meilleurs délais.

Les membres du Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- **de valider la restitution de la parcelle cadastrale AE51 à la Commune de Plaisance afin de mettre fin à la mise à disposition dont elle faisait l'objet ;**
- **de valider la cession à l'euro symbolique du bâtiment modulaire construit par l'EPCI ;**
- **d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises en séance.**

4. ZAE Cagnan : projet de vente à la SCI DE L'ASTE

Par courrier en date du 2 janvier 2024, Monsieur Florian Pomente, responsable de la SCI de l'Asté, s'est porté acquéreur du terrain, propriété de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, sis ZAE Cagnan à Marciac (parcelle cadastrale C 1449).

Le projet de Monsieur Pomente est d'organiser le regroupement, sur un seul site à Marciac, de ses activités de ventes et de réparations de matériels agricoles et de motoculteurs. Il envisage également, à termes, une extension de son activité.

Une information est faite en séance.

A noter :

- Superficie du terrain : 2 350 m²
- Prix de vente : 13 139 € ttc (TVA sur marge appliquée) fixé par délibération en date du 26 octobre 2009
- Projet d'extension : acquisition, à terme, d'un terrain de 6 000 m² à Marciac, au sein de la future extension de la zone d'activité, prévue dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration.
- Il est précisé que Monsieur Pomente maintiendrait son activité à Saint-Aunix-Lengros.

Sur la base des informations transmises, les membres du bureau élargi émettent un avis favorable sur ce dossier et sur les perspectives d'extension de son activité, telle que prévue par Monsieur Pomente, dans le cadre de l'évolution de la zone d'activité économique de Marciac inscrite dans le projet d'élaboration du PLUi.

5. Commission des Finances du 29/01/2024 : compte-rendu

Les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 29/01/2024 pour évoquer principalement :

- La fin de l'exercice budgétaire 2023 – Budget principal et budgets annexes
- La préparation du DOB 2024 : principe d'élaboration et premières données de contexte.

Avant de céder la parole à Monsieur Duport, Monsieur Guilhaumon fait un premier bilan de l'exercice 2023. Il indique que :

- l'année 2023 a plutôt été favorable à l'EPCI. Les premières estimations permettent d'annoncer une CAF nette positive, au niveau du budget principal. Certes, le niveau des recettes, abondées par l'évolution des bases

fiscales et le versement du « filet de sécurité », a permis de stabiliser la CAF nette mais la gestion rigoureuse des dépenses a également contribué à ce résultat.

- La procédure de contrôle, initiée par la Chambre régionale des comptes, est en voie d'achèvement Le rapport d'observations définitives a été adressé à l'EPCI. Il sera présenté en conseil communautaire le 26/02/2024.
- La section d'investissement présente un déficit qui s'explique par le fait que toutes les recettes n'ont pas été encaissées, notamment s'agissant des travaux d'aménagement des nouveaux locaux du multi-accueil à Plaisance.

A son tour, Monsieur DUPORT intervient pour faire le compte-rendu de la réunion de la Commission des Finances du 29/01/2024 et dont l'ordre du jour était le suivant :

1. Préparation du DOB 2024
   - 1.1. Principes d'élaboration
     - 1.1.1. Les principes généraux : une constance dans les orientations de l'EPCI
     - 1.1.2. Les principes en matière d'investissement
     - 1.1.3. Les principes en matière de fonctionnement
   - 1.2. Les principales données de contexte prises en compte dans la préparation budgétaire 2024
     - 1.2.1. DEPENSES - Un niveau de remboursement d'emprunt conséquent en 2024
     - 1.2.2. DEPENSES – Maintien du coût de l'électricité au même niveau qu'en 2023 malgré la hausse annoncée de 10 % à partir du mois de février 2024
     - 1.2.3. DEPENSES – Evolution du 012 et contraintes 2014
     - 1.2.4. RECETTES - Evolution des bases fiscales et disparition de la CVAE
     - 1.2.5. RECETTES – Taxe GEMAPI :
     - 1.2.6. Les dossiers d'investissement prioritaires, en 2024
     - 1.2.7. Une réflexion à avoir pour des projets d'investissement, incontournables à court et moyen terme
     - 1.2.8. Les dépenses incontournables en fonctionnement
2. Budget principal
   - 2.1. Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2018
   - 2.2. Fin d'exercice prévisionnelle 2023 (données 2023 en cours de consolidation)
   - 2.3. Comparatif 2021/2023, premières propositions pour 2024
   - 2.4. FOCUS « ENFANCE – JEUNESSE » : Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
   - 2.5. FOCUS « PATRIMOINE » : éléments de bilan 2023 / Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
     - 2.5.1. Eléments de bilan 2023
     - 2.5.2. Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
   - 2.6. FOCUS « PISCINES » : éléments de bilan 2023 / Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
     - 2.6.1. Bilan 2023 et évolution des dépenses et des recettes de 2018 à 2023
     - 2.6.2. 2024 - coût estimatif de fonctionnement des piscines sur la base de 77 j d'ouverture - selon différents scenarii d'ouverture
3. Budgets annexes – Eléments de bilan et premières propositions pour 2024
   - 3.1. SPAC
     - 3.1.1. Eléments de bilan 2023
     - 3.1.2. Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
   - 3.2. SPANC
     - 3.2.1. Eléments de bilan 2023
     - 3.2.2. Fin d'exercice 2023 et Préparation budgétaire 2024
   - 3.3. Budget Lac
   - 3.4. Budget Immobilier d'entreprises
   - 3.5. Budget ZAE Cagnan
4. Questions diverses

Monsieur Duport rappelle que les principes d'élaboration du budget 2024 sont identiques à ceux des années précédentes. Dans le cadre d'un budget toujours contraint, il s'agit :

- de prendre en compte des dépenses qui s'imposent à l'EPCI, notamment en matière de ressources humaines,
- de faire face au « pic » en matière d'emprunt que constitue l'année 2024,
- de donner corps aux projets pour lesquels l'aide de l'Etat, notamment, est certaine ; à savoir la rénovation des écoles dont celle de Beaumarchés et la finalisation des locaux du multi-accueil à Plaisance.

  A noter : pour Beaumarchés, contact a été pris avec les services départementaux pour savoir dans quelle mesure une aide financière du Conseil départemental pourrait être attribuée. Aujourd'hui, seule la rénovation des sanitaires serait éligible à une aide du Département. Le dossier de demande de subvention ne pourra être déposé par l'EPCI que lorsqu'il engagera les travaux de cette zone.

  Cette remarque permet de mettre en lumière les difficultés financières rencontrées par les collectivités contributrices, la Région et le Département. Il est à craindre que le niveau d'aide diminue considérablement et que, mécaniquement,

cela oblige les structures bénéficiaires, dont la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, a augmenté leur part d'auto-financement, voire à renoncer à un certain nombre de leurs projets d'investissement, dans l'avenir.

Monsieur Duport signale quelques points d'attention à ne pas perdre de vue :

- les travaux incontournables à réaliser sur les bâtiments communautaires ;
- le questionnement sur l'instauration de la prime pouvoir d'achat ;
- le devenir des piscines tant en matière de fonctionnement qu'en matière d'investissements à réaliser pour assurer la pérennisation de ces structures.

Il indique, par ailleurs, que les budgets annexes se portent mieux :

- nette amélioration des budgets SPANC et SPAC,
- poursuite de la stratégie d'amortissement au niveau du budget ZAE Cagnan.

En complément, Monsieur Guilhaumon souligne qu'une réflexion d'ensemble devra être menée dans les prochains mois pour redéfinir les conditions de coopération entre l'EPCI et ses communes membres.

Il s'agira de revisiter la notion de pacte de gouvernance et de coopération au sein de la communauté de communes afin de définir :

- une stratégie collective d'investissements pluriannuels,
- les orientations politiques et les perspectives d'avenir de l'EPCI et de son territoire, à tout égard et tous registres confondus.

Monsieur Guilhaumon profite de cette intervention pour annoncer l'organisation d'un séminaire pour évoquer toutes ces questions, au cours du premier trimestre 2024.

6. Piscines intercommunales : éléments de bilan et perspectives 2024

Bilan 2023

Nombre total de jours d'ouverture		**77**
	en période scolaire - du 5 juin au 5 juillet **(dont 23 jours d'utilisation)**	33
	en période estivale - du 8 juillet au 20 août	44
Montant total des dépenses de fonctionnement + engagement en attente, du 5 juin au 20 août 2023		**150 887,77 €**
	dont dépenses RH	52 308,22 €
	dont dépenses hors RH	98 579,55 €
Coût journalier sur la période d'ouverture		
	dépenses RH comprises	**1 959,58 €**
	dépenses hors RH	**1 280,25 €**

A noter :

Evolution des dépenses effectives et des recettes « entrées piscine » de 2018 à 2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	140 538,81 €	156 723,56 €	116 361,17 €	109 995,01 €	119 283 ,70 €	150 004,16 €
Recettes	26 816,50 €	22 883,00 €	14 513,00 €	8 802,00 €	21 551,00 €	15 488,50 €
Ecart	-113 722,31 €	-133 840,56 €	-101 848,17 €	-101 193,01 €	-97 732,70 €	-135 399,27 €

A l'annonce de ces chiffres, Monsieur Guilhaumon s'interroge sur la capacité de la communauté de communes à continuer à dépenser des sommes conséquentes et d'aggraver la situation en creusant chaque année un peu plus le déficit ; alors que dans le même temps, certaines collectivités, dont la commune de Mirande, ont décidé de fermer leurs structures.

2024 - coût estimatif de fonctionnement des piscines sur la base de 77 j d'ouverture - selon différents scenarii d'ouverture

	semaine - période scolaire sans ouverture au public	**13 840,00 €**
	dépenses RH	3 088,00 €
	dépenses hors RH 2023 + 20 % (1 536 € *7 j)	10 752,00 €
	semaine - période scolaire avec ouverture gratuite au public le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche	**14 848,00 €**
	dépenses RH	4 096,00 €
	dépenses hors RH 2023 + 20 % (1 536 € *7 j)	10 752,00 €
	semaine - période scolaire avec ouverture gratuite au public tous les soirs jusqu'à 19 h, le mercredi après-midi, le samedi et le dimanche	**15 810,00 €**
	dépenses RH	5 058,00 €
	dépenses hors RH 2023 + 20 % (1 536 € *7 j)	10 752,00 €
	semaine - période estivale avec ouverture payante 7 jours sur 7	**19 931,00 €**
	dépenses RH	8 773,00 €
	dépenses hors RH 2023 + 24,5 % (1 594 € *7 j)	11 158,00 €

2024 - Coût estimatif pour la Communauté de communes - 77 j + ouverture du toboggan

Nombre total de jours d'ouverture proposé		**77**		
	en période scolaire - du 3 juin au 7 juillet **(dont 23 jours d'utilisation)**	33		
	en période estivale - du samedi 6 juillet au dimanche 18 août	44		
	coût estimé	**semaine**	**jour**	**total période**
	semaine - période scolaire sans ouverture au public	**13 840,00 €**	**1 977,14 €**	**65 245,71 €**
	dépenses RH (3088 €	3 088,00 €		
	dépenses hors RH 2023 + 20 % (1 536 € *7 j)	10 752,00 €		
	semaine - période estivale avec ouverture payante 7 jours sur 7	**19 931,00 €**	**2 847,29 €**	**125 280,57 €**
	dépenses RH	8 773,00 €		
	dépenses hors RH 2023 + 24,5 % (1 594 € *7 j)	11 158,00 €		
				190 526,28 €

Sur la base de ces éléments, les membres du Bureau communautaire débattent et formulent les remarques suivantes :

- La Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers n'a pas les moyens de supporter un tel déficit.
- Le niveau du déficit constaté pour le fonctionnement des piscines est bien plus élevé que la subvention versée au CIAS Marciac-Plaisance qui lui fonctionne 365 jours par an.
- La possibilité de fermer, en alternance et d'une année sur l'autre, au moins une des deux piscines est évoquée. Cette proposition formulée a à quelques reprises en séminaire ou en bureau n'a jamais été formulée en conseil communautaire.
- La possibilité de recourir à une révision libre des attributions de compensation pour permettre le financement d'un fonctionnement plus long est également envisagée.

Au final, les membres de l'assistance s'accordent pour dire que :

- La communauté de communes doit maintenir l'ouverture des piscines intercommunales mais sur une période identique à celle de 2023 afin de ne pas avoir à supporter un déficit plus important que celui constaté en 2023.
- Les communes qui souhaiteraient une extension de la période d'ouverture des piscines doivent contribuer au financement de leur fonctionnement.
- En cas d'extension de la période d'ouverture, la communauté de communes, ayant la compétence et étant seule responsable en matière de fonctionnement des piscines intercommunales, restera décisionnaire pour tout ce qui concernera la gestion de ces structures et des activités qui pourraient y être proposées.

Cette proposition, si elle est validée, devra être défendue collectivement par les élus communautaires quelle que soit la réaction de la population ; ce qui n'a pas été forcément le cas en 2023 lorsque des administrés ont protesté, à Plaisance, contre la fermeture des piscines intercommunales au 20 août.

Elle sera soumise aux membres du groupe de travail « Piscines », constitué en 2022, et que Monsieur Guilhaumon souhaite réunir avant le vote du budget.

Pour mémoire, les membres de ce groupe de travail sont : Alain Payssé, Pierre Barnadas, Gérard Castet, Hélène De Resseguier, Dominique Dumont, Patrick Fitan et Nicole Pion.

7. Questions diverses

7.1. Instauration de la prime pouvoir d'achat

En réponse à Monsieur Fitan, Monsieur Guilhaumon indique que la question de la prime pouvoir d'achat a été évoquée à plusieurs reprises depuis décembre 2023, en réunions de Bureau, de la commission des ressources humaines et de la commission des finances.

Au regard des échanges, lors de ces différentes réunions, il semble que, majoritairement, les élus sont favorables à l'instauration de cette prime, sous réserve que cela se fasse dans des conditions raisonnables et supportables financièrement par l'EPCI et le CIAS Marciac-Plaisance. En effet, l'instauration de cette prime doit se faire de la même manière pour les deux structures, par souci d'équité entre les agents. La solution qui semblerait la plus adaptée semble être celle correspondant à la simulation 3.

Monsieur Fitan indique qu'il serait, pour sa part, défavorable à l'instauration de la prime pouvoir d'achat, arguant que l'économie générée pourrait permettre l'ouverture des piscines intercommunales pendant une semaine supplémentaire.

Cette remarque suscite bon nombre de réactions parmi les participants favorables à l'instauration de cette prime.

7.2. Participation supplémentaire de l'EPCI au financement du séjour « Futuroscope »

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2024, il est rappelé que, sur proposition de la commission Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires et de son président, Gérard Lille, il sera envisagé la possibilité d'abonder de 1 000 € la part d'autofinancement de l'EPCI au séjour « Futuroscope ».

7.3. PLUi

Monsieur Guilhaumon rappelle que les travaux d'élaboration du PLUi ont dû être « mis en pause », en 2023, suite aux évolutions législatives et pour permettre de négocier avec les services de la DDT le niveau de l'enveloppe « consommation d'espace » à retenir.

Aujourd'hui, le résultat de ces négociations est favorable à l'EPCI qui est assuré de disposer de 50 ha pour développer des projets de construction, d'extension de zones d'activité, notamment.

Dans ce cadre, la première phase de travaux à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement du golf de Pallanne peut également s'envisager sereinement.

Il s'agit toutefois maintenant de poursuivre la démarche.

Le Cabinet Paysages, dont la feuille de route est très tendue, a été invité à mettre à jour la dernière phase du calendrier d'élaboration du PLUi. La communauté de communes, tout en formulant cette demande, a rappelé à Madame Servat, interlocutrice au sein du cabinet d'études, la nécessité d'une validation définitive du PLUi en décembre 2024.

7.4. Service du Patrimoine

Monsieur Joséphine, responsable du service parti à la retraite en janvier 2024, n'est toujours pas remplacé. L'EPCI a déjà reçu des candidatures mais aucune décision n'a encore été prise.

La séance est levée à 19 h 44.

Validé par les membres du Bureau communautaire, le :

Le secrétaire de séance,
Sylvie Theye

Le Président,
Jean-Louis Guilhaumon